

Proposition interne pour une réduction du nombre de membres du conseil général (CG) de la commune de Neyruz

En vertu du Règlement du CG de la commune de Neyruz (RCG), art. 6, lettre b, il est de la compétence du CG de décider d'un changement du nombre de membres dudit conseil.

Les élus de la liste « Indépendants » proposent de réduire le nombre de membres du CG de 50 à 30 à partir de la prochaine législature (2026-2031).

Argumentaire :

1. Le développement durable de la commune de Neyruz :

Economiquement, la proposition conduirait à une réduction des charges pour la commune de Neyruz.

Sociétalement, le risque de se retrouver en manque de candidats aux élections communales serait diminué.

Environnementalement, les émissions liées aux déplacements des membres du CG seraient diminuées de 40%.

2. Les vellétés de fusion avec une ou plusieurs communes voisines seraient facilitées.

3. L'opinion publique d'une partie des habitants de la commune de Neyruz serait prise en compte.

4. Comparaison avec les communes voisines (à titre d'info.)

Localité	N.habitants	N.CG	Localité	N.habitants	N.CG
Villars-s-G	12'400	50	Avry	1'900	30
Marly	9'100	50	Prez-v-N	2'300	30
Romont	5'600	50	Belfaux	3'400	30
Gibloux	8'000	50	Grolley	2'100	30